

Baccalauréat Professionnel – Épreuve Ponctuelle
Sous épreuve de Prévention Santé Environnement

GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Document à lire de droite à gauche



Thématique A + B = réchauffement climatique
Thématique C : réchauffement climatique + AT

Thématique A - Thématique B -
Thématique C

Modules	Questions	COMPÉTENCES		
		C2 : Mettre en œuvre une méthode d'analyse dans une situation donnée C3 : Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention C4 : Proposer une solution pour résoudre un problème. C5 : Argumenter un choix C6 : Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté		
	Réponses attendues pour un niveau maîtrisé		Autres niveaux de compétences	
	PREMIERE PARTIE – THEMATIQUES A ET B			
B5	Q1.1 C2	Comment s'adapter aux vagues de chaleur (température élevée/canicule) liées au réchauffement climatique pour limiter les effets sur la santé ?	Acceptable : vague de chaleur ET réchauffement climatique, sans notion d'effets sur la santé Insuffisant : vague de chaleur OU réchauffement climatique	
	Q1.2 C2	1. Augmentation des émissions de GES 2. Épisodes de canicule 3. Crampes, fatigue soudaine, nausées, vomissements, maux de tête OU décès	A : 2 éléments correctement identifiés I : 1 élément correctement identifié ou 3 éléments non identifiés	
	Q1.3 C3	Le réchauffement climatique entraine une hausse des températures en été au niveau mondial, dont la canicule 2023 en France est un exemple	A : augmentation mondiale sans lien avec la canicule en France I : notion de réchauffement climatique	
B2	Q 1.4 C3	La canicule est un phénomène naturel , normalement peu fréquent (aléas) et qui conduire à des conséquences graves pour un grand nombre de personnes dont les conséquences sont graves) (pouvant conduire au décès).	A : phénomène/ aléas et notion d'un grand nombre de personnes touchées I : Moins des 2 éléments en gras.	
A1	Q 1.5 C2	Protéger les populations vulnérables OU Informer les populations des conduites à tenir pour se protéger de la chaleur OU Limiter l'impact des vagues de chaleur sur la santé des populations	A : Informer les populations, protéger la population, s'assurer que la population est en bonne santé (sans lien avec la chaleur) I : Description du document 2 sans notion d'enjeu ni de plan de santé.	
	Q 1.6 C4	Spots TV/radio, affichages publiques, prospectus (DICRIM,) ...	I : mesure, en lien avec la situation, mais ne relevant pas de la formation/information	
	Q 1.7 C4	3 parmi celles présentées dans le doc 2 ou toute réponse cohérente	A : 2 mesures individuelles I : 1 mesure individuelle OU mesures inefficaces OU collectives	
	Q 1.8 C5	Car les personnes sont vulnérables OU en manque d'autonomie		
A2	Q1.9 C2	- Augmentation des éveils infra-sommeil - Diminution de la phase du sommeil lent - Fragmentation du sommeil paradoxal	A : 2 éléments parmi les 3 I : 1 seul élément	
	Q 1.10 C3	Chaleur diminue la quantité et/ou la qualité du sommeil ce qui entraine une fatigue inhabituelle.	A : mentionne uniquement la baisse de la qualité ou quantité du sommeil sans faire le lien avec la fatigue	

	Q 1.11 C5	Les travailleurs doivent <u>dormir la journée</u> alors que les <u>températures sont encore plus élevées</u> la journée que le soir ce qui entraîne des <u>effets</u> sur la <u>santé plus importants</u> .	I : mention uniquement de dormir la journée
B5	Q 1.12 C2	Industrie, transport, agriculture, élevage de ruminant <i>Ou toute réponse cohérente</i>	A : 1 seule activité émettrice de GES I : utilisation d'énergies fossiles
	Q1.13 C3	Les <u>activités humaines</u> produisent des <u>GES</u> qui empêchent <u>les rayons IR</u> de s'échapper ce qui accélère le <u>réchauffement de la planète</u>	A : notion de GES et de réchauffement en lien avec activités humaines I : pas de notion de GES ou de réchauffement
	Q1.14 C4	Individuelles : consommer moins de viande, consommer local, moins se chauffer, isoler sa maison, moins utiliser la voiture/l'avion Collective : développer les transports en commun, développer les énergies renouvelables <i>Ou toute réponse cohérente</i>	A : 2 mesures de prévention sans précision de la catégorie OU 1 mesure de prévention dans la bonne catégorie I : 1 mesure de prévention correcte mais non identifiée
DEUXIEME PARTIE – THEMATIQUE C			
C5	Q2.1 C2	Situation dangereuse : travail en pleine exposition au soleil OU travail en extérieur par 39° à 40°C Domage : arrêt/malaise cardiaque	A : 2 réponses correctes mais non identifiées I : situation dangereuse ou dommage correct
C4	Q2.2 C2	Eléments du message d'alerte dont les 2 soulignés - Identité de l'appelant - <u>Lieu de l'accident</u> : chantier - <u>Nombre et état des victimes</u> : 1 homme a fait un malaise présentant des symptômes d'insolation (arrêt cardiaque accepté) - Cause + danger persistant : était en plein soleil - Action engagée : nacelle descendue/n'est plus en plein soleil - Ne pas raccrocher	A : Au moins les 2 éléments soulignés
C1	Q2.3 C3	L'employeur n'a pas mis en place de mesures de prévention (pas de consignes données par le chef de chantier, pas de mise à jour du DUERP) alors que d'après le Code du travail, « <i>l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de tous les travailleurs</i> ».	A : notion d'obligation de l'employeur OU de manquement dans la situation présente I : ni de notion d'obligation de l'employeur ni de notion de manquement dans la situation
	Q2.4 C3	Le DUERP permet de <u>répertorier et évaluer les risques</u> présents dans une entreprise afin de <u>mettre en place des mesures de prévention adaptées</u> .	A : notion de répertorier les risques OU de proposer des mesures de préventions I : signification du sigle DUERP
C5	Q2.5 C2	Niveau de gravité : 2 (moyen) Priorité : 2	A : gravité juste OU réduction du risque logique par rapport à la gravité et probabilité estimée
	Q2.6 C4	Collective : salle de pause climatisée, aménagement des horaires de travail, mise à disposition d'eau Individuelle : boire régulièrement, EPI compatibles avec la chaleur <i>Ou toute réponse cohérente</i>	A : 2 mesures de prévention adaptées sans précision de la catégorie ou 1 mesure de prévention adaptée dans la bonne catégorie I : 1 mesure de prévention adaptée mais sans précision de catégorie
C1	Q 2.7 C2	L'employeur doit interrompre le chantier	
	Q 2.8 C5	La chaleur de 39,5°C à 40,5°C représente un <u>danger grave et imminent</u> pour le salarié donc il est en droit d'exercer son droit de retrait.	A : l'employeur n'a mis en place aucun moyen de réduction du risque I : argument insuffisant pour justifier le droit de retrait (exemple : notion de danger sans gravité)